

Déclaration FO Agriculture Comité technique DRAAF DRIAAF DAAF du 18 octobre 2018

Monsieur le Président,

En cette fin de mandature, nous, représentants **FO Agriculture** dans ce CT, avons le sentiment du devoir accompli au service de nos collègues. Nous avons porté leur parole, en vous alertant sur leurs difficultés, sur la dégradation anormale de leurs conditions de travail, sur un certain épuisement et découragement à fonctionner dans de pareilles conditions. Nous avons fait des propositions pour tenter d'améliorer les choses sans toujours être entendus.

Nous avons aussi beaucoup de regrets et d'insatisfaction. Après la fusion des directions régionales, qui est loin d'être « digérée », voilà de nouvelles incertitudes fortes avec la mise en œuvre programmée d'Action Publique 2022, avec la suppression de dizaine de milliers de postes de fonctionnaires de l'État d'ici la fin du quinquennat.

FO Agriculture déplore une nouvelle fois l'absence de transmission de documents de travail pour ce CT avant la séance plénière. Cette pratique est contraire au règlement intérieur de ce comité. C'est peu respectueux des représentants du personnel et ce n'est pas notre conception d'un dialogue social de qualité.

Par exemple, sur le budget 2019 une analyse de l'impact de la réduction des effectifs par DRAAF, DRIAAF et DAAF et par services aurait pu être très pertinente.

Difficultés spécifiques des DAAF

FO Agriculture souhaite attirer votre attention sur les DAAF. Les difficultés rencontrées par ces structures sont spécifiques, l'éloignement y contribue certainement beaucoup. Pour autant, **FO Agriculture** rappelle que les règles des comités techniques doivent être les mêmes partout. Dans certaines DAAF, les décisions importantes sont désormais prises en comité de direction sans aucune concertation avec les représentants du personnel et donc sans passage en CT.

Difficultés des DRAAF

Cet ordre du jour ne fait aucunement mention des difficultés des DRAAF fusionnées, n'y en aurait-il plus ? pourtant certaines DRAAF modifient encore leur organigramme, signe que tout ne va pas si bien. Les agents affichent une certaine résignation, voire une démobilisation et la communauté de travail unique dans les DRAAF multi-sites peine à devenir réalité.

D'ailleurs, des rumeurs circulent dans certaines DRAAF fusionnées sur la remise en cause possible de leur organisation en multi-sites. Pouvez-vous démentir formellement ces rumeurs et nous assurer que cette organisation en multi-sites sera bien maintenue, évitant ainsi des mobilités forcées ?

AP 2022

Le schéma d'emploi des DRAAF, DRIAAF, DAAF prévoit chaque année des baisses d'effectif. Dans le cadre d'AP 2022, le Premier ministre demande que les moyens de l'État soient maintenant prioritairement affectés au niveau départemental. Alors que, comme par ailleurs, les services en DRAAF, DRIAAF et DAAF sont actuellement portés à bout de bras, comment, dans un tel contexte, pouvez vous rassurer les agents qu'il disposeront demain des moyens dont ils ont besoin pour fonctionner dans de bonnes conditions de travail et assurer correctement leurs missions ?

Les DRAAF ont collaboré à l'élaboration des propositions de réforme que les préfets de région vont devoir adresser au Premier ministre d'ici la fin de ce mois.

Nous dénonçons fermement le manque de transparence sur les propositions faites et le manque de respect envers les représentants du personnel en CT. Le dialogue social conduit par l'administration n'est que de l'affichage pour se donner bonne conscience et instrumentaliser les organisations syndicales.

Nous demandons à connaître aujourd'hui toutes les propositions des préfets de régions impactant directement ou indirectement les agents, les missions des DRAAF et la réorganisation des services.

Les missions de contrôles terrain existent en DRAAF, dans les SRAL pour les contrôles phytosanitaires et les SERFOB pour les contrôles de matériels forestiers de reproduction. Si ces derniers ne semblent pas menacés de "délocalisation" en département, il y a des inquiétudes concernant les contrôles phytosanitaires.

S'ils se font au niveau régional, ce n'est pas sans raison. Leur spécificité, le niveau de formation requis, font que le travail d'équipe est nécessaire. Les délégations aux FREDON, déjà largement utilisées, ne donnent pas vraiment satisfaction aux professionnels qui se plaignent régulièrement du manque de compétences de ces agents souvent embauchés pour quelques mois seulement !

Budget 2019 du MAA / Brexit

FO Agriculture déplore une nouvelle baisse des moyens du BOP 215, dont les deux tiers doivent porter sur le niveau régional. Jusqu'à quand les DRAAF tiendront telles ?

Dans l'hypothèse probable d'un non-accord sur le Brexit, les 3 principales DRAAF concernées par de nouvelles missions de contrôles pour l'import et l'export seront les Hauts-de-France, la Normandie et la Bretagne. 40 ETP supplémentaires ont été budgétés par le MAA. Compte tenu de la nouvelle charge de travail très importante à venir, il nous semble que ces 40 ETP seront nettement insuffisants. Nous demandons une analyse approfondie des besoins réels de moyens supplémentaires et leur mise en adéquation.

Les applications métiers (RESYTAL, OSIRIS, CANNE 2017...)

Lors du dernier CTM, vous expliquiez pouvoir compenser la baisse des effectifs sur le BOP 215 grâce à la simplification des procédures. Ce raccourci sonne comme une provocation pour **FO Agriculture**, chacun sait que ce ne sera pas suffisant.

FO Agriculture vous a alerté en CTM sur les énormes difficultés posées par Resytal dans les DD(CS)PP. Ce problème existe tout autant en SRAL /SALIM tandis que les services d'économie agricole et les services forestiers pestent toujours contre Osiris ou succédané mis en place par des conseils régionaux (Share point). C'est un véritable état de crise dans les services. Que de temps perdu avec ces logiciels métiers qui exaspèrent au plus haut point et génèrent du travail empêché. Quand allez-vous remédier à ces insuffisances et donner enfin aux collègues des outils de travail performants ?

Pour traiter les retards et mener à bien les missions, l'administration privilégie l'emploi contractuel ce qui fragilise les services et prouvent bien le besoin en fonctionnaire.

Merci de votre écoute

